



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les services correspondent aux options choisis par le client et mentionné au devis.
Le client a la charge de toute autorisation administrative préalable nécessaire à l'animation notamment projection vidéo, installation du château gonflable, diffusion de musique.

VALIDITE DES CONVENTIONS

Les conditions générales seront validées une fois l'obtention des signatures pour tous les contrats de nos clients.

Ces conditions doivent obligatoirement être acceptées pour l'ensemble de nos prestations.
La signature d'un devis entraîne l'acceptation intégrale des présentes conditions générales de ventes sauf mention contraire expressément mentionnées au devis.

ACCES ET INSTALLATION

Le lieu de la fête doit être facilement accessible pour une camionnette si ce n'est pas le cas, de l'aide vous sera demandé pour la manutention supplémentaire (au-delà de 50m)

Un accès à l'électricité à moins de 30mètres et à l'eau est nécessaire pour la pêche aux canards.

En cas d'intempérie le client doit s'assurer de disposer d'un lieu de repli couvert afin de ne pas dégrader le matériel et d'assurer la prestation en toute sécurité pour les enfants. Apikids ne sera tenu à aucun dédommagement ni réfaction sur le prix pour non utilisation totale ou partielle du matériel pour des raisons liées aux conditions atmosphériques.

Apikids reste le seul juge en cas de temps mitigé de la possibilité d'installation en extérieur.

Pour la structure gonflable voir conditions spécifiques.

RESPONSABILITE

Apikids est assuré en Responsabilité Civile.

Les enfants restent sous la responsabilité de leur représentant légal présent sur le lieu de la manifestation ou du client organisateur pendant toute la durée de la prestation.

La responsabilité « garde d'enfants » est assuré uniquement pour les prestations mariages dans la limite de :

- 1 animateur pour 5 enfants de moins de 3 ans (dont 2 maximums ne sachant pas marcher) Attention les enfants de moins de 2 ans sont pris en charge par l'équipe d'Apikids uniquement dans le cadre de la formule « nany » ou du matériel spécifique et adapté est fourni.
- 1 animateur jusqu'à 10 enfants de 3 à 12 ans

Cette responsabilité est assurée uniquement lorsque le lieu dédié à l'animation est un espace fermé sans danger, réservé uniquement aux enfants et disposant de sanitaires.

Les parents gardent autorité et Apikids ne pourra être tenu responsable dans le cas où les parents ne souhaitent leur confier leurs enfants ou les autorisent à quitter les animations. La responsabilité d'Apikids ne pourra être engagée lorsque les enfants sont sous la surveillance de leurs parents.

Apikids pourra refuser ou exclure les enfants dont le comportement n'est pas adapté à la vie en collectivité et ce sans aucune conditions.

Pour tout dommage matériel causé par une personne ne faisant pas partie de l'entreprise Apikids, le client restera seul responsable de tous les dégâts causés au matériel ou au fait du matériel. Le client devra alors s'acquitter du montant de la réparation ou du montant du remplacement du matériel.

En cas de vol ou de sinistre, le matériel sera facturé au prix du neuf suivant les tarifs en cours et les frais de remise en état au coût du jour.

Pour l'option gâteau de bonbons, repas des enfants mariages, pinata, barbes à papa, et maquillage, le client doit s'assurer que les enfants ne présentent pas d'allergies et est tenu d'informer l'animateur de toute information importante liée à la santé ou au comportement des enfants présents. Le maquillage utilisé est hypoallergénique et le matériel est désinfecté au fur et à mesure de la prestation.

Dans le cadre de la location de château gonflable le client doit souscrire une responsabilité civile spécifique.

DROIT A L'IMAGE

Apikids pourra utiliser les photographies prises à l'occasion de l'évènement à des fins de communications et de publicités sur ces flyers et site internet. L'organisateur est tenu d'informer les responsables légaux des enfants de cette clause ainsi que de leur possibilité de s'y opposer par écrit auprès de l'animateur.

CONDITIONS SPECIFIQUES STRUCTURES GONFLABLES

La location d'une structure gonflable Apikids est conjointe à une animation ou en pack livraison-surveillance-démontage en cas de location seule un contrat spécifique sera mis en place et un chèque de caution sera demandé.

Le Client doit souscrire une assurance responsabilité civile spécifique.

La Petit Château marque Happy Hop ne peut être loué que pour un événement de particulier.

L'emplacement :

Le client doit fournir un emplacement réservé à l'installation de la structure gonflable qui doit être totalement propre, relativement plat (pente maximum de 5%), aux dimensions largement supérieures à celles de la structure gonflable à installer et totalement dégagé de tous les éléments ou obstacles qui pourraient être dangereux pour les enfants ou agressifs pour le matériel (mur, bordure, balustrade, fossé, souche, piquet, poteau, barbelés, ferrailles ou cailloux pointant du sol, arbres ou branches perforantes...et en hauteur : câbles, plafonds, néons, toit, branches perforantes ou griffantes.....)

Tant que possible, en cas d'activité extérieure, la structure sera installée sur un site gazonné.

L'emplacement doit être accessible avec une camionnette à moins de 50m : si ce n'est pas le cas, de l'aide vous sera demandé pour la manutention supplémentaire.

Des barrières de sécurité sont obligatoires autour des structures lors de prestations ouvertes au public, elles sont à la charge du client.

La fourniture de l'électricité en 220 volts qui doit être accessible à moins de 30 mètres du lieu de l'animation est à la charge exclusive du client.

Pour des raisons d'assurance et de sécurité, l'animation ne commence qu'à partir du moment où toutes ces conditions sont remplies, sans que le client ne puisse prétendre à une réfaction sur le prix de la location.

En cas d'intempérie le client doit s'assurer de disposer d'un lieu de repli couvert afin de ne pas dégrader la structure. Apikids ne sera tenu à aucun dédommagement ni réfaction sur le prix de location pour non utilisation totale ou partielle du matériel pour des raisons liées aux conditions atmosphériques ou d'autres natures.

En cas de location seule des conditions particulières sont indiqués au contrat mais n'annule pas les présentes conditions.

Surveillance et régulation :

L'animateur assure le respect des consignes de sécurité et la régulation de l'animation.

Les enfants sont sous la responsabilité exclusive des parents ou de l'organisateur de la fête. (sauf cas particulier des gardes d'enfants mariages dans le respect des taux d'encadrement mentionnés)

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** :

- de pénétrer dans les structures gonflables avec des chaussures, lunettes, nourriture ou avec tout autre objet contondant ou dangereux (couteau, bâton, jouet pointu, broches, briquet, chewing-gum, bonbon.....).
- de grimper ou de s'asseoir sur les murs des structures.
- de faire des tas, de se coucher les uns sur les autres.
- de monter et descendre précipitamment, de pousser ou de plaquer les autres enfants
- de rester couché au milieu de la structure sans bouger
- de laisser faire des sauts périlleux lorsque le nombre d'enfants est important ou lorsqu'ils ne savent pas les effectuer correctement
- de manger et de boire dans la structure
- d'utiliser des confettis ou des serpentins dans la structure

La capacité indiquée au contrat correspond à un nombre d'enfants de 3 ans. Le nombre d'enfants à l'intérieur de la structure sera donc réduit en fonction de leurs âges, de leurs tailles et de leur poids.

Pendant la durée de la location, Apikids aura libre accès au matériel et se réserve le droit de démonter ou de ne pas monter si le site ou les conditions ne permettraient l'exercice de l'activité en toute sécurité que ce soit pour les utilisateurs ou pour l'animateur. Le loueur reste tenu au coût intégral de location.

CONDITIONS SPECIFIQUES SULKYS A PEDALES

Les sulkys doivent être utilisés uniquement sur le parcours mis en place à cet effet et délimité par des barrières ou des plots de sécurité. Les sulkys ne peuvent être mis en place sur une route ouverte à la circulation.

Utilisation exclusivement enfantine 2-12 ans poids maximum de 65 kg.

- Les 3 petits sulkys pour les enfants de 2 à 6/7ans
- Les 3 grands sulkys pour les enfants jusqu'à 12 ans

En cas de location, le client devra prévoir au minimum une personne adulte pour surveiller l'animation.

Cette personne devra expliquer les règles d'utilisations aux enfants (garder les rennes bien tendu, arrêté de pédaler ou pédaler en arrière pour freiner et s'arrêter, rester bien assis, faire attention aux autres, ne pas rouler trop vite)

Il est strictement **INTERDIT** :

- de monter à plus d'une personne sur un sulkys (et de s'asseoir sur les chevaux)
- de jouer à se rentrer dedans
- de rouler trop vite, les sulkys sont fragiles et risque de se retourner (accident)
- de faire le parcours à l'envers
- d'être à pied sur le parcours hormis les parents de jeunes enfants qui les accompagnent

Pendant la durée de la location, Apikids aura libre accès au matériel et se réserve le droit de désinstaller ou de ne pas installer si le site ou les conditions ne permettraient l'exercice de l'activité en toute sécurité que ce soit pour les utilisateurs ou pour l'animateur. Il en est de même si les règles d'utilisation ne sont pas respectées. Le loueur reste tenu au coût intégral de location.

RESERVATION / PAIEMENT

Le règlement s'effectuera de la manière suivante :

- 30% au titre d'acompte à la réservation
- 70% le jour de la prestation

Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre d'Apikids, ou en espèces.

Dans le cadre des prestations incluant un temps de repas, ou de prestation sur une journée complète le client doit prévoir le repas du/des animateur(s).

Pour les organismes publics tels que les mairies, associations et autre, un «bon pour accord » revêtu d'une signature du représentant peut remplacer l'acompte.

Pour tout retard de règlement, il sera appliqué les taux d'intérêt légaux de retard.

Frais de déplacement : le déplacement de l'équipe est inclus dans la prestation dans un rayon de 20km autour du siège social d'Apikids. Au-delà facturation par Apikids de 0.50€ TTC du kilomètre parcouru.

En cas de déplacement de plusieurs véhicules (+ 3 animateurs) Les frais seront à régler pour l'ensemble des véhicules déplacés.

ANNULATION / REMBOURSEMENT

En cas d'intempérie le client doit s'assurer de disposer d'un lieu de repli couvert afin d'effectuer la prestation. Apikids ne sera tenu à aucun dédommagement ni réfaction sur le prix de la prestation pour non réalisation totale ou partielle de la prestation pour des raisons liées aux conditions atmosphériques (notamment pas de possibilité de montage en intérieur du château gonflable)

Annulation jusqu'à 7 jours avant la prestation : Dans le cadre d'une annulation de réservation par le client, l'acompte reste acquis à Apikids à titre de dédommagement forfaitaire.

Annulation moins de 7 jours avant la prestation : L'intégralité de la prestation sera dû à Apikids. (Sauf situation de force majeure exemple : maladie, hospitalisation... avec justificatif obligatoire.)

Cas particulier en cas de prestation uniquement château gonflable et surveillance si vous nous avertissez AU MOINS 4 (quatre) HEURES avant l'horaire du début de la manifestation notée au devis vous pouvez annuler (pour raison de pluie uniquement). Seul le montant de l'acompte reste acquis à Apikids.

En cas de location structure gonflable voir condition spécifique contrat de location.

L'annulation d'une prestation causée par l'entreprise entraîne la cassure du contrat.

Aucune facturation ne sera demandée au client qui obtiendra la restitution de son acompte sans délai ou un report de date. (Situation en cas de force majeure).

LITIGES

La nullité d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions n'affectera pas la validité des autres clauses, le contrat conservant donc sa validité

Les parties conviennent de tout mettre en oeuvre afin de trouver une issue amiable en cas de litige.

A défaut, le différend relatif aux présentes conditions sera porté devant le Tribunal de commerce ou le Tribunal d'instance du ressort du siège social d'Apikids